

AR Prefecture

006-210601233-20230308-7-DE
Reçu le 16/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : mercredi 08 mars 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : jeudi 02 mars 2023
Date d'affichage : jeudi 02 mars 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : **16 MARS 2023**
Affichée en mairie le : **16 MARS 2023**
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : CESSIION DE LA PROPRIÉTÉ
COMMUNALE SISE MOYENNE CORNICHE
DES PUGETS A SAINT-LAURENT-DU-VAR
ET CADASTRÉE SECTION AE N°77 AU
PROFIT DES CONSORTS VAGLIO**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	29	32	3	3

Pôle / Service : Direction Juridique et foncière
Délibération N° : DCM20230308_07

Rapporteur : Monsieur BERETTONI
Secrétaire de séance : Madame DEY

Le mercredi 08 mars 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Madame BAUZIT
Madame NESONSON à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur DOMINICI à Monsieur PAUSELLI

Absent(s) :

Monsieur VILLARDRY, Monsieur MOSCHETTI, Monsieur ESPINOSA

Mes chers collègues,

La Commune de Saint-Laurent-du-Var est propriétaire d'une parcelle, issue de son domaine privé, située moyenne corniche des Pugets à Saint-Laurent-du-Var et cadastrée section AE n°77.

OBJET : **CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE MOYENNE CORNICHE DES PUGETS A SAINT-LAURENT-DU-VAR ET CADASTRÉE SECTION AE N°77 AU PROFIT DES CONSORTS VAGLIO**

Cette parcelle d'une superficie de 1674 m² est située en zone UFc 4 (zone pavillonnaire de faible densité) au PLU métropolitain et se trouve inscrite en espace boisé classé. Par ailleurs, elle forme le lot n°4 du lotissement "Corniche des Pugets" approuvé par arrêté préfectoral du 7 mai 1976.

Je vous rappelle que ladite parcelle a été acquise par la Commune aux termes d'un acte administratif en date du 09 août 1996. Cette acquisition a été approuvée par délibération du conseil municipal du 25 avril 1996 afin de résoudre à l'amiable un contentieux avec les anciens propriétaires. En effet, ladite parcelle, située dans un lotissement, était concernée par une servitude d'urbanisme relative à un espace boisé classé. L'approbation du plan d'occupation des sols (POS) du 30 août 1989 a eu pour conséquence d'aggraver la servitude déjà présente dans le POS de 1979 ce qui a eu pour effet de rendre ladite parcelle inconstructible. Les anciens propriétaires et la Commune avaient donc privilégié à l'époque une solution amiable afin d'éviter des procédures contentieuses longues et coûteuses.

Les consorts VAGLIO, propriétaires de la parcelle cadastrée section AE n°78, constituant le lot n°3 du lotissement susmentionné et mitoyenne à la propriété communale, ont fait part à la Commune de leur intérêt pour l'acquisition de ladite parcelle.

La parcelle communale, située en espace boisé classé, ne présente pas d'intérêt particulier pour les besoins de la Commune, De plus, cette dernière ayant un coût d'entretien important, il a été entamé les démarches nécessaires à sa cession.

Ainsi, la Commune a saisi le service des domaines qui, par avis du 10 mai 2022, a évalué la parcelle cadastrée section AE n°77 à la somme de 120 000 € (cent vingt mille euros).

Les parties se sont entendues sur un prix de vente de 110 000 € (cent dix mille euros).

Ce projet de délibération a été examiné lors de la Commission municipale finances, ressources humaines et administration générale qui s'est tenue le 27 février 2023.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la vente au bénéfice des consorts VAGLIO de la propriété communale sise moyenne corniche des Pugets à Saint-Laurent-du-Var et cadastrée section AE n°77, pour la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 €).

AUTORISER Monsieur le Maire ou le premier Adjoint à signer la promesse de vente et l'acte de vente de la propriété communale sise moyenne corniche des Pugets à Saint-Laurent-du-Var et cadastrée section AE n°77, pour la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 €).

AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à l'accomplissement des procédures précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente au bénéfice des consorts VAGLIO de la propriété communale sise moyenne corniche des Pugets à Saint-Laurent-du-Var et cadastrée section AE n°77, pour la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 €).

AUTORISE Monsieur le Maire ou le premier Adjoint à signer la promesse de vente et l'acte de vente de la propriété communale sise moyenne corniche des Pugets à Saint-Laurent-du-Var et cadastrée section AE n°77, pour la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 €).

OBJET : CESSIION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE MOYENNE CORNICHE DES PUGETS A SAINT-LAURENT-DU-VAR ET CADASTRÉE SECTION AE N°77 AU PROFIT DES CONSORTS VAGLIO

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à l'accomplissement des procédures précitées.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Cote d'Azur

Joseph SEGURA

